



**Madame  
Brigitte Dind  
UCV  
1009 PULLY**

Noville, le 14 juin 2010

Madame,

Tout d'abord, merci de votre écoute concernant l'EMPL sur la protection civile. Un malentendu a fait que vous n'avez pas reçu le questionnaire en retour dans les délais.

Le Comité directeur de l'ORPC région Aigle suit attentivement le dossier AGILE depuis sa création. En effet, le commandant faisant partie de groupes de travail, le Comité a été informé régulièrement. Lors des assemblées régionales, un exposé sur la progression de ce dossier était souvent requis, ce qui permettait des poser des questions et de traiter ledit questionnaire en bonne connaissance de cause.

Dans votre missive à Mme de Quattro, il est relevé que la deuxième faiblesse est la gestion des ressources humaines. A notre avis, c'est plutôt une force dans le sens où actuellement, il y a de grandes disparités entre les régions notamment au niveau des salaires pouvant presque être du simple au double pour un commandant. En outre, la région aura, selon la loi, toujours son mot à dire pour l'engagement du personnel qui aura une échelle des salaires. Les régions pourront garder leur personnel en fonction.

La protection civile organisée trop régionalement souffre du manque d'engagés. Une centralisation permettrait une meilleure définition des missions, une meilleure répartition des forces.

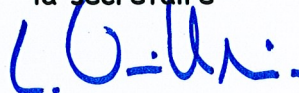
Le but de la protection civile est la protection des particuliers en cas de catastrophe et une catastrophe est rarement très locale. Preuve en est par exemple la sortie de la rivière « L'eau froide » à Roche en 2006 où 9 régions sont venues à l'appui de la région d'Aigle.

Le Comité directeur de la Région d'Aigle est favorable à la réforme de la protection civile et estime nécessaire une amélioration de la disponibilité et de la capacité opérationnelle au niveau cantonal.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et nous vous adressons, Madame, nos meilleurs messages.

AU NOM DU COMITE DIRECTEUR

la secrétaire



Laurence Vuillemin